

L'EPTB Lez

Créé en 2007, le **Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE)** devenu **Etablissement Public Territorial de Bassin Lez (EPTB Lez)** en 2013 est un Syndicat mixte d'études œuvrant pour une gestion globale, cohérente et concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant du Lez.

Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, l'EPTB Lez c'est :

- Un pôle d'ingénierie spécialisée et opérationnelle de maîtrise d'ouvrage publique pour la gestion de l'eau au service des collectivités et des habitants du territoire
- Une mutualisation et une synergie des moyens et des actions à la bonne échelle : le bassin versant, car l'eau ne connaît pas les limites administratives
- Une cohérence globale et transversale des actions qui fonde l'action publique d'intérêt de bassin
- Une réponse efficace aux enjeux climatiques et sociaux de l'eau

Création de la structure

Le SYBLE est né de la nécessité de créer une structure de gestion pour la mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens. Le Syndicat a été créé après de longues phases de concertation et de procédures réglementaires.

Les missions de l'EPTB Lez

L'EPTB a pour missions de faciliter sur le bassin versant du fleuve Lez :

- la prévention des inondations et la défense contre la mer
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides

L'EPTB porte plusieurs programmes et documents stratégiques :

- le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens
- le PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations),
- le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau)
- les Documents d'objectifs des deux sites Natura 2000 « Le Lez » et « Etangs Palavasiens »
- la Stratégie sur la restauration physique des cours d'eau
- le Contrat Grand Cycle de l'Eau

La gouvernance

L'EPTB est le trait d'union entre les collectivités présentes sur le bassin versant.

Les collectivités qui composent l'EPTB sont les suivantes :

- ❖ Le Département de l'Hérault,
- ❖ Montpellier Méditerranée Métropole,
- ❖ Sète Agglopol Méditerranée,
- ❖ La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- ❖ La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,

❖ Pays de l'Or Agglomération.

Le Président du Syndicat élu est M. Cyril MEUNIER.

Cinq vice-présidents ont été également élus, il s'agit de :

- ❖ Mme Véronique NEGRET
- ❖ M. Jean-Claude ARMAND
- ❖ M. Olivier SERVEL
- ❖ M. Georges NIDECKER
- ❖ M. Christian JEANJEAN

Le Syndicat est administré par un Comité dont les membres sont désignés au sein des assemblées délibérantes des collectivités ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres qui désignent pour chacun des sièges dont ils disposent, des délégués titulaires et suppléants.

L'équipe technique est aujourd'hui composée de 10 personnes.